

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRE DE CAMARGUE**

**DECISION N°: 21-07**

**Candidature à l'appel à projet 2021 du Département du Gard au titre du FSE subvention globale 2019-2020-2021 – PON FSE « emploi et inclusion 2014-2020 » pour l'action « référent de parcours 2021 – Territoire Terre de Camargue : demande de subvention**

Monsieur Le **PRESIDENT** de la Communauté de Communes Terre de Camargue,

- Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 2020-07-57 du 30/07/2020 donnant délégation de missions complémentaires à Monsieur le Président pendant la durée de son mandat,
- Vu les Statuts de la Communauté de Communes Terre de Camargue et notamment les compétences en matière de développement économique, d'emploi et d'insertion dont les actions de développement économique recouvrant les relais-emploi existants ou à créer, les structures permettant l'insertion des personnes dans le monde professionnel (MLJ, » ...)
- Vu l'appel à projet 2021, lancé par le Département du Gard au titre du Fonds Social Européen (FSE) subvention globale 2019-2020-2021, dans le cadre du Programme Opérationnel National (PON) FSE « Emploi et Inclusion » 2014-2020 entrant dans l'axe prioritaire 3 tel que défini par le FSE « lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion » objectif thématique 9, priorité d'investissement 9.1 pour l'action « Référent de parcours 2021 – Territoire Terre de Camargue »,
- Vu la délibération N° 2021-03-56 du 25/03/2021 par laquelle le conseil communautaire a émis un avis favorable sur la candidature de la CCTC à l'appel à projet 2021 du Département du Gard au titre du FSE subvention globale 2019-2020-2021 – PON FSE « emploi et inclusion 2014-2020 » pour l'action « référent de parcours 2021 et portant adoption du plan de financement établi pour 2021
- Considérant que les moyens humains dédiés à l'action référent de parcours pour l'année 2021 correspondent à 1.15 ETP.

**DECIDE**

**Article 1**

Dans le cadre de l'action « Référent de parcours 2021 – Territoire Terre de Camargue », une aide financière d'un montant de **53 198.43 €** est sollicitée auprès du Conseil Départemental du Gard dans le cadre du Fonds Social Européen (FSE) pour reconduire en 2021, l'opération engagée depuis plusieurs années.

**Article 2**

Au regard du plan de financement établi pour 2021, l'aide sollicitée est répartie comme suit :

<b>PLAN DE FINANCEMENT 2021</b>	
Dépenses directes de personnel (1.15 ETP)	<b>37 998.88 €</b>
Coûts restants forfaitisés – dépenses annexes directes et indirectes (dépenses personnel X 40%)	<b>15 199.55 €</b>
<b>Total</b>	<b>53 198.43 €</b>

**Article 3**

Le Directeur Général des Services de la Communauté de Communes Terre de Camargue est chargé de l'exécution de la présente décision.

Ampliation adressée :

- A Monsieur Le Préfet du Gard
- A Madame Le Trésorier Payeur

Fait à Aigues-Mortes le  
Le Président,  
Docteur Robert CRAUSTE

29 MARS 2021  
  


Le Président :

Certifié, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28.11.1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers – (J.O. du 03.12.1983) modifiant le décret n° 05-25 relatif aux recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes, dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.